

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS PHOTO

## « Aqua Rize 2026 »

### **1°) PRÉSENTATION DU JEU DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

Présentation de l'organisateur, de l'appellation du jeu, du contexte et de la période.

Le Rize, 23-25 rue Valentin-Haüy, 69100 Villeurbanne, organise du 15 avril au 15 juin 2026, un concours photo gratuit et sans obligation d'achat, ci-après désigné le « Jeu », permettant de remporter plusieurs lots après tirage au sort. Les photos seront également diffusées (tirage papier ou sur un écran) au café du Rize en septembre 2026 à l'occasion d'une exposition. (voir la partie « 3.2.b - Utilisation des photos par le Rize »).

### **2°) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne en nom propre sans distinction d'âge désireuse d'y participer et habitant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Les Sociétés, administrations et personnels, peuvent participer au jeu. Le simple fait pour un mineur de participer audit jeu implique qu'un accord parental préalable écrit et daté lui a été donné.

#### Concours enfants :

La participation au concours « enfants » devra être enregistrée par un référent majeur. Ce référent peut être un parent, un enseignant, un médiateur...

### **3°) MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**3.1.a Date d'ouverture et de clôture du Jeu.** Le jeu concours sera ouvert du 15 avril 2026 à 9h et se terminera le 15 juin 2026 à 23h59, ci-après désignée la « Date de Clôture », la date et l'heure d'inscription sur le Site internet ou sur les réseaux sociaux, faisant foi.

#### **3.2.a Nature du Jeu et participation**

Le jeu gratuit est accessible à tous.

Les participants pourront déposer leur(s) photo(s) (3 maximum par participant) de plusieurs façons :

- Sur Instagram en postant une photo sur son propre compte (en public) avec le mot clé #aquarize et en identifiant le Rize (@Lerize.villeurbanne).
- Sur Facebook par message privé à la page facebook.com/villeurbanne
- Sur le site internet du Rize à la page <https://lerize.villeurbanne.fr/photo/>

Pour qu'elles soient prise en compte, les photos doivent avoir été prises à Villeurbanne (adresse du lieu à préciser), comporter une légende, la date de la prise de vue et évoquer l'eau à Villeurbanne. Cela peut être une scène de vie autour de l'eau, un élément du patrimoine « aquatique » villeurbannais (fontaines, places, jardins, cours d'eau, mares, piscines...), des usages de l'eau au quotidien, des innovations autour de la préservation du milieu naturel...

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une seule réponse par foyer sera acceptée. Les participants via le site ayant la même adresse mail seront automatiquement exclus du jeu. Dans le cas d'homonymie entre plusieurs participants, l'adresse mail permettra de distinguer les participants à condition qu'elle soit différente pour chaque participant.

### **3.2.b Utilisation des photos par le Rize**

En acceptant le règlement, le participant certifie être l'auteur de ou des photos qu'il envoie, et donc en détenir les droits. Il autorise la ville à la ou les publier sur ses supports de communication digitaux (réseaux sociaux, site internet...) et les diffuser à titre gratuit (tirage papier ou sur un écran) au café du Rize en novembre à l'occasion d'une exposition qui sera installée du **8 septembre au 3 octobre 2026**.

Il autorise aussi la ville de Villeurbanne et le Rize à utiliser les photos à des fins non-commerciales, pour une durée de 75 ans, pour les activités suivantes :

- A des fins pédagogiques et scientifiques
- Pour des besoins de programmation (représentation conférence, rencontre, projection...)
- Dans le cadre d'une exposition au Rize, dans tout autre lieu municipal ou en extérieur
- Dans une publication scientifique
- Pour des besoins de communication, sur les supports papier et numériques du Rize et de la ville de Villeurbanne

Les noms des auteurs des photographies seront crédités lors de chaque diffusion.

Le Rize ne procédera pas à une vente des photographies.

### **3.3 DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les participants ayant rempli les conditions de participation comme le stipule le point 3.2 seront ensuite tirées au sort dans le courant de l'été 2026 pour gagner l'un des 50 lots mis en jeu. Les noms des participant seront affichés sur le site du Rize à la page « jeu », sur la page facebook.com/lerize et sur le compte Instagram @lerize.villeurbanne. Les gagnants seront contactés afin d'être informés des conditions de remise des lots.

Les lots seront remis lors du vernissage de l'exposition le jeudi 17 septembre 2026. Les personnes ne pouvant être présent ce soir là pourront récupérer leur lot aux horaires d'ouverture du Rize jusqu'au 15 novembre 2026.

## **4 DOTATIONS ET REMISE DES PRIX**

**4.1** Les lots ne pourront en aucun cas être repris, échangés ou remboursés. Le Rize se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard. Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si les lots n'ont pas été attribués à l'issue du Jeu, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété du Rize qui en disposera librement.

**Les lots :**

### **CONCOURS ADULTES :**

- 1er prix : Un pack famille (max 5 places) pour le musée Gadagne et notamment son l'exposition/parcours "Les pieds dans l'eau" + une gourde Aqua Rize
- 2e prix : 4 baptêmes d'aviron avec l'Asul Lyon aviron
- 3e prix : 1 kit de jardinage/arrosage + une gourde Aqua Rize
- 4e prix : 1 kit piscine (bonnet de bain, serviette, lunettes...) + une gourde Aqua Rize
- 5e prix : Un exemplaire du roman « La parlement de l'eau » de l'autrice villeurbannaise Wendy
- Du 6e au 25e prix : une gourde Aqua Rize
- Du 26e au 50e prix : une série de cartes postales collector Aqua Rize

### **CONCOURS ENFANTS (- 14 ans) :**

- 1er prix : Deux entrées pour l'Aquarium de Lyon + une gourde Aqua Rize
- 2e prix : 1 kit « vacances à la mer » (masque, tuba, palmes...) + une gourde Aqua Rize
- Du 3e au 25e prix : une gourde Aqua Rize
- Du 26e au 50e prix : une série de cartes postales collector Aqua Rize

### **4.2 Remise des lots**

Les gagnants recevront un e-mail les informant qu'ils peuvent venir chercher leur lot au Rize.

Le lot pourra aussi être envoyé à l'adresse postale si l'adresse de résidence est trop lointaine ou si le gagnant est dans l'incapacité de se déplacer. Dans ce cas précis, les lots seront envoyés par LE Rize à ses frais aux gagnants dans le mois suivant la date de clôture. A cet égard, le Rize ne saurait être

tenue pour responsable si le lot n'est pas parvenu au gagnant du fait que celui-ci n'a pas indiqué correctement ses coordonnées lors de son inscription.

Si les dotations ne peuvent pas être distribuées pour toute raison indépendante de la volonté du Rize et notamment pour toute erreur relative au nom, prénom ou adresse postale du destinataire, les lots ne seront pas réattribués, ni renvoyés et resteront la propriété du Rize

LE Rize ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou pertes en cours d'acheminement des lots du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou par tout autre cas fortuit.

## **5 RESPONSABILITE**

### **5.1 Le présent règlement est exclusivement consultable sur le site.**

**5.2** Le Rize se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler la présent Jeu ainsi que d'en modifier les conditions en cas de force majeure, sans recourir une quelconque responsabilité.

**5.3** Le Rize met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiées, mais ne saurait être tenue pour responsable, sans limitation : -de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication téléphonique de tout dysfonctionnement du réseau « internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes, des problèmes de connexion au Site du fait de tout défaut technique ou de l'encombrement du réseau, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le Site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels des participants, de la perte de tout courrier électronique et plus généralement de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique de tout dommage causé à l'ordinateur du participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque participant, Le Rize ne sera en aucun cas tenue pour responsable des défauts de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement des lots proposés.

Toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le consommateur au fabricant de l'objet concerné. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Le Rize pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques ainsi qu'une perte desdits courriers, Le Rize ne sera pas tenue responsable

desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant au Rize, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. De même, la participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié aux services postaux.

**5.4** Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal civil.

## 6. Données personnelles

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978, modifiée le 6 Août 2004, dite loi « informatique et Libertés » relative aux fichiers et aux libertés et à l'article 43 de la loi du 30 Septembre 1986, ce site internet a fait l'objet d'une déclaration après de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données personnelles recueillies sur le site résultent de la communication volontaire des données par les utilisateurs.

Les informations recueillies ne servent qu'à alimenter les demandes et déclarations effectuées dans le cadre des démarches administratives en ligne ou abonnements à des services d'informations par voie électronique. Le Rize conserve de manière confidentielle des informations pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les informations collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement commercial de la part du Rize. Les utilisateurs sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès aux informations nominatives les concernant et d'un droit de rectification en vertu des dispositions de la loi du 6 JANVIER 1978 précitée.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à : Le Rize, 23-25 rue Valentin-Haüy, 69100 Villeurbanne.  
TELEPHONE 04.37.57.17.17